Tinder

"Concours The Most Wanted x Tinder RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

1. ADMISSIBILITÉ: Ce concours est organisé par Tinder. (Collectivement, les "Commanditaires du concours") et est ouvert à tous les membres Tinder résidents du Canada et ayant l'âge de la majorité ou plus dans leur province/territoire de résidence au moment de l'inscription au concours. Les participants doivent être membres inscrits sur Tinder de façon valide et rencontrer tous les autres critères d'admissibilité pour participer. Aucun frais requis pour l'inscription. Les employés de Match Media Group, Clarins Canada Inc., et chacun de leurs parents, affiliés, filiales, agences de publicité, agences promotionnelles, tiers, agents et représentants respectifs, et les membres immédiats de leurs familles respectives ou ceux avec qui ils partagent le domicile, ne sont pas autorisés à participer au concours. La participation à ce concours constitue l'accord complet et inconditionnel du participant à ce règlement officiel et aux décisions des Commanditaires du concours, qui sont finales et obligatoires en tout ce qui concerne ce concours. Gagner un prix est assujetti au respect de toutes les exigences énoncées ici.

Ce concours est sujet à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Nul là où la loi l'interdit.

2. COMMENT PARTICIPER: AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. Tel que décrit ci-bas, il y a une (1) façon de participer à ce concours. Limite d'une (1) participation par personne.

Pour participer au concours et avoir une chance de gagner un prix, vous pouvez vous inscrire d'une (1) façon:

a) Balayez l'écran lorsque vous tombez sur le visuel Azzaro Wanted et Wanted Girl et inscrivez-vous en remplissant un cours questionnaire entre le 12 août 2019 et le 13 septembre 2019 (la « Période du

concours »), et votre nom sera automatiquement inscrit au concours pour une chance de gagner un prix.

3. PRIX : Cinquante prix seront remis.

Le prix consiste en un flacon Wanted Eau de Toilette 50ml pour les hommes ou un flacon Wanted Girl Eau de Parfum 50ml pour les femmes.

Les gagnants d'un prix devront fournir leur nom et leurs informations personnelles à Match Media Group et Clarins Canada Inc. afin de pouvoir recevoir le prix. Les détails spécifiques des prix, incluant le modèle et les fonctionnalités seront déterminés uniquement par les Commanditaires du concours, à leur seule et absolue discrétion, et sont sujets à changer sans préavis ou compensation. La valeur au détail approximative de chaque prix est de quatre-vingts dollars (80 \$ CAD) pour Wanted Eau de Toilette et de quatre-vingt-dix-sept dollars (97\$ CAD) pour Wanted Girl Eau de Parfum (pour une valeur au détail approximative total de 4 425 \$ CAD pour les cinquante (50) prix).

Les prix sont non transférables, ne peuvent être substitués ou prolongés, ne peuvent être échangés contre de l'argent ou un crédit, sont non remboursable et doivent être acceptés tel que remis sauf à la discrétion des Commanditaires du concours et du fournisseur du prix. Les gagnants des prix ne sont pas en droit de percevoir quelque différence monétaire que ce soit entre le prix réel et la valeur approximative du prix énoncée précédemment, s'il y a lieu. Les Commanditaires du concours et le fournisseur du prix se réservent le droit de substituer le prix à un autre prix de valeur approximative égale ou plus élevée.

4. CHANCES DE GAGNER : Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues.

- 5. TIRAGE AU SORT ALÉATOIRE ET SÉLECTION DU GAGNANT : Cinquante (50) gagnants seront sélectionnés aléatoirement à la fin de la Période du concours parmi toutes les inscriptions admissibles reçues. Le tirage au sort aléatoire aura lieu au siège social de Clarins Canada à Montréal, Québec le 20 septembre 2019, (la « Date du tirage ») à approximativement 12:00 heure de l'est (EST). Aucune responsabilité n'est assumée par le Groupe du concours (tel que défini dans cette section) pour toute incapacité d'un participant potentiel à s'inscrire à un tirage avec succès pour quelque raison que ce soit. Un représentant des Commanditaires du concours avisera les participants sélectionnés par courriel, dans les trois (3) jours ouvrables suivant la Date du tirage. Le représentant fera un maximum de trois (3) tentatives pour contacter les gagnants. Si le participant sélectionné ne peut être contacté après trois (3) tentatives ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date du tirage (peu importe ce qui arrive en premier), le participant sélectionné renonce à tout droit au grand prix ou au prix secondaire, et un autre participant sera sélectionné aléatoirement parmi les inscriptions admissibles reçues et sera sujet à être disqualifié de la même manière. Il n'y aura aucune correspondance relative à ce concours sauf avec le gagnant potentiel. Le gagnant potentiel peut être tenu de présenter une preuve d'identification dans le cadre du processus de vérification. En cas de litige concernant l'identité de l'individu ayant soumis une inscription, le participant sera considéré comme étant le titulaire du compte *Tinder* utilisé lors de l'inscription. Le « titulaire du compte » doit être la personne physique dont le nom apparaît sur le compte *Tinder*. Si un différend ne peut être résolu à la satisfaction des Commanditaires du concours, l'inscription gagnante potentielle sera considérée comme nulle et non avenue.
- 6. RÈGLES GÉNÉRALES: Les inscriptions obtenues par des moyens frauduleux ou de toute autre façon altérée, forgée, mutilée, illisible, incomplète ou reproduite mécaniquement peuvent, à la seule discrétion des Commanditaires du concours, être disqualifiées. Toutes les inscriptions sont sujettes à vérification par les Commanditaires du concours et les Commanditaires du concours se réservent le droit d'annuler ou de révoquer toute inscription si elle est considérée comme incorrecte ou si le participant est jugé inadmissible en vertu du règlement du concours.

Toutes les inscriptions deviennent propriété de Clarins Canada et ne peuvent être retournées. Le Groupe du concours n'est pas responsable des inscriptions perdues, en retard, mal acheminées, contenant des informations inexactes ou retardées pour quelque raison que ce soit. Lorsque postée, une inscription sans achat doit être suffisamment affranchie, ce qui est la responsabilité du participant seulement. Une preuve d'envoi d'une inscription ou de l'achat d'un produit participant n'est pas une preuve de réception par le Commanditaire du concours.

En s'inscrivant au concours et/ou en acceptant un prix, les participants consentent à l'utilisation de leur nom, de leur voix, de leur photographie et/ou enregistrement vidéo dans toute publicité ou affichage promotionnel réalisés par le Groupe du concours et la publication des mêmes éléments sur la liste des gagnants sans autre compensation.

Le Groupe du concours n'est pas responsable envers le gagnant confirmé du grand prix et envers les gagnants confirmés des prix secondaires d'aucune garantie, condition ou représentation, exprimées ou implicites, en lien avec le prix, incluant sans limitation, sa qualité, condition ou son adaptabilité à un but particulier. Les participants, les gagnants assument la responsabilité, et déchargent et libèrent le Groupe du concours de toutes pertes, dommages, ou blessures de toute nature (y compris le décès) résultant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation au concours, de toute activité en rapport avec le concours, ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix remis.

Le Groupe du concours et ses agents respectifs ne sont pas responsables des erreurs typographiques ou autres erreurs dans l'offre ou l'administration de ce concours, incluant, mais sans être limité à, des erreurs dans la publicité, la promotion, le règlement du concours, la sélection et l'annonce du gagnant, la distribution du prix ou parties du prix ou dysfonctionnements de réseaux de lignes de téléphone, de systèmes ou de fournisseurs d'ordinateur en ligne, des configurations logicielles ou matérielles, ou l'échec de toute inscription devant être reçue par les Commanditaires du concours pour quelque raison que ce soit.

Sous réserve de l'approbation de la Régie, les Commanditaires du concours peuvent, à leur seule discrétion et sans aucune responsabilité, mettre fin au concours en totalité ou en partie, sans préavis, ou modifier ou suspendre le

concours à tout moment, en cas de fraude, de défaillances techniques, incluant toute défaillance de serveur réseau ou matérielle, de virus, de bogues, d'erreurs de programmation, de communications ou autres erreurs ou autres causes au-delà du contrôle des Commanditaires du concours corrompant l'administration, l'intégrité ou la sécurité du concours ou si tout autre facteur interfère avec la conduite de ce concours tel que prévu par les règlements de ce concours. En aucun cas le nombre de prix remis n'excédera le nombre de prix disponibles tel que spécifié dans les règlements de ce concours.

7. CONFIDENTIALITÉ / UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : En participant au concours, le participant : (i) accorde le droit aux Commanditaires du concours d'utiliser son nom, adresse postale, numéro de téléphone et toute Information personnelle dans le but d'administrer le concours, incluant mais sans se limiter à contacter et annoncer les gagnants et à la remise des prix; et (ii) reconnaît que les Commanditaires du concours peuvent divulguer ses informations personnelles à des agents tiers et fournisseurs de service de tout Commanditaire du concours en lien avec toutes les activités énumérées ci-haut en (i).

Les Commanditaires du concours utiliseront les informations personnelles du participant seulement à des fins déterminées, et protègeront les informations personnelles du participant d'une manière conforme à la politique de confidentialité de Tinder au www.tinder.com

- 8. LISTE DES GAGNANTS: Pour obtenir le nom des gagnants, envoyez une enveloppe préadressée et affranchie d'ici le 31 octobre 2019 à Clarins Canada « Concours The Most Wanted x Tinder » à l'attention de Département Azzaro, 815 Desserte Est, Autoroute 13, Laval, Québec, H7W 5N4.
 - **9. LOI APPLICABLE :** Sauf là où il est interdit, le participant accepte que: (1) tout différend, revendication et cause d'action survenant ou étant lié à ce concours ou tout prix remis devra être résolu individuellement, sans recours à quelque forme de recours collectif; et (2) toute revendication, jugement et prix doit être limité aux frais réels engagés, incluant les coûts associés à l'inscription à ce concours, mais dans aucun cas des frais d'avocat. Le participant accepte que dans aucune circonstance le participant ne sera autorisé à obtenir des récompenses et le participant renonce par la

présente à tous les droits de réclamation de dommages punitifs, accessoires et conséquents et de tout autre dommage, ainsi que tout droit de multiplier ou augmenter autrement les dommages. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LES DISPOSITIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. Tous les enjeux et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et la force exécutoire de ce règlement officiel, ou les droits et obligations du participant et du Groupe du concours en lien avec le concours, doivent être régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, sans donner effet à un choix de loi ou conflit de loi (que ce soit de la province de l'Ontario ou de toute autre juridiction), qui causeraient l'application des lois de toute juridiction autre que la province de l'Ontario.

Résidents du Québec: Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire doit être soumis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec pour prise de décision. Tout litige respectant la remise d'un prix peut être soumis à la Régie seulement dans le but d'aider les parties à atteindre une résolution.

10. COMMANDITAIRES DU CONCOURS : Match Media Groupe

11. FOURNISSEUR DES PRIX: Clarins Canda Inc.

Tinder est une marque déposée détenue par Match Media Group et est utilisée sous licence.

Azzaro est une marque déposée détenue par le Groupe Clarins et est utilisée sous licence.